



Procès Verbal
du

CONSEIL MUNICIPAL
Du 04 octobre 2023

Le mardi quatre octobre deux mille vingt-trois, à vingt heures, le conseil municipal, légalement convoqué le vingt sept septembre, s'est réuni en séance ordinaire à la salle du conseil, sous la présidence de M. Jean-Marc DUPRAT, Maire en exercice.

Etaient présents :

Jean-Marc DUPRAT, Martine GARCIN, Michel JOANNET, Fabienne RAUD, Sylvie ARNAUD-GODDET, Laurent MAGADOUX, Franca PERILLOUS, Christian DECORY, Michele MAFFREN, Pierre RICHAUD, Isabelle MOULIN, Pierre SEINTURIER, Dominique COUTTON, Kevin QUEYREL, Stephanie AILHAUD-ASSEMAT, Jean Pierre PETRICCA, Ingrid CLARES, Maurice BRUN, Anne TRUPHEME, Vincent BERCHAUD, Karine GARCIN, Patrice OLIVET,

Absents ayant donné pouvoir :

Gino VALERA à Martine GARCIN,
Dominique MICHELENA à Christian Decory
Rene PROVANSAL à Maurice BRUN
Veronique PLAIGE à Karine GARCIN
Aurelie THILLIER à Jean Marc DUPRAT

Excusé :

/

Absents non représentés :

/

Soit 22 présents et 27 votants

Secrétaire de séance :

M. Kévin Queyrel

M. le Maire ouvre la séance à 20h00 et laisse la parole à M. Kévin Queyrel qui procède à l'appel.

Délibérations

Avant de procéder à la lecture des projets de délibération, Mme Karine GARCIN souhaite prendre la parole et interroger M. le Maire :

« Jean-Marc, Pourquoi es-tu si pressé de nous faire revoter cette délibération qui a dut être retoquée par la Préfecture car incomplète à cause du délai indécent – point que nous avons soulevé entre la réunion de la commission travaux le lundi et le Conseil Municipal du mercredi ? Pourquoi ce Conseil Municipal avec cette seule délibération ? Pourquoi es-tu si pressé alors que le Permis de Construire déposé mi-juin n'est toujours pas approuvé et qu'un délai de carence d'au moins 2 mois suivra son approbation, délai qui contraint le début réel des travaux ? Pourquoi es-tu si pressé alors que les attentes de la Préfecture vis-à-vis de la digue ne sont pas connues du Conseil Municipal et que les conclusions de l'étude de risque ne seront connues que mi 2024 ? Pourquoi es-tu si pressé alors que le budget global de l'opération n'est pas maîtrisé dans l'attente des études et directives ci-avant ? Comment la commune va-t-elle répondre financièrement à ces attentes actuelles et aux règles d'entretien ultérieur ? Pourquoi es-tu si pressé alors que les Laragnais nous ont fait part d'une absence de communication et en particulier les riverains concernés par les servitudes d'accès routier ou ceux handicapés par le poids des ans... Jean-Marc, Pourquoi es-tu si pressé ? Oui il nous faut une Maison de Santé mais en maîtrisant le projet dans sa globalité. Dans ton intervention sur DICI tu dis t'être inspiré de la Maison de Santé de Barcelonnette. Faire du benchmarking c'est tout à ton honneur mais nous te faisons toutefois remarquer que tu n'as jamais pris en compte nos demandes d'études comparatives et que cette Maison de Santé de 950 m² a coûté 2 M€, à surface équivalente ce montant est largement dépassé à Laragne.

Nous te remercions par avance de tes réponses sur ces différents points. »

M. le Maire répond d'une part sur le fait qu'il n'était pas obligé de réunir de nouveau le Conseil Municipal sur cette délibération d'attribution des marchés travaux pour la construction d'une Maison de Santé. Je l'ai fait pour répondre à votre demande lors du dernier conseil, et écarter la fragilité juridiquement de la délibération, sous réserve de l'appréciation souveraine du juge administratif.

M. Le Maire répond qui continu d'avancer sur ce projet en l'absence de projet par l'opposition.

M. Laurent Magadoux rappelle que ce dossier remonte à fin 2019 et qu'en l'occurrence il ne considère pas être pressé puisque 4 ans d'études et de recherche des meilleures solutions se sont écoulées.

Mme Anne Truphème souhaite préciser que le permis de construire est accordé sous conditions. Le dossier n'est pas cohérent. Elle annonce que le lundi 02 octobre dernier elle a assisté à une réunion du SMIGIBA qui faisait état du « problème de la digue »...

M. le Maire répond qu'il s'agit de la digue aval pont de Véragne et non la digue concernée par le projet de Maison de Santé.

M. Michel Joannet rappelle que les aménagements projetés dans le cadre de la construction de la Maison de Santé renforceront l'ouvrage. La construction en « surélévation » du bâtiment (+1,50 m par rapport au TN) sécurisera la zone.

M. Vincent Berchaud intervient et souligne que le problème réside dans l'accessibilité à la parcelle.

M. le Maire répond que des études ont été engagées avec l'Ingénierie Territoriale (IT05 – service du Département) et que aménagements de sécurité seront réalisés, conformément aux observations du permis de construire. Enfin, il conclut en rappelant que les risques inondations et accessibilités ont été considérés et écartés, par l'application de mesures définies en concertation avec les services du Département et les services d'Etat.

1. Attribution du marché de travaux pour la construction d'une maison de santé pluridisciplinaire – Lot 1

Rapporteur : M. Jean marc DUPRAT

Vu la délibération du Conseil Municipale n° DE2023 122 en date du 10 juillet 2023, approuvant la phase PRO et autorisant M. le Maire à engager la consultation sous forme de marchés travaux ;
Vu l'avis des Commissions d'Appel d'Offres du lundi 11 septembre 2023

M. Michel Joannet, Adjoint aux travaux rappelle l'objectif de ces travaux de construction d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire. Ils concernent le marché des travaux de construction d'un bâtiment en rez-de-chaussée d'environ 650m².

Les travaux ont pour objectifs de :

- Permettre le développement des activités et des projets de santé en liaison avec les besoins du territoire,
- Améliorer la qualité du travail par une meilleure synergie et coopération entre professionnels de santé,
- Améliorer la prise en charge générale des patients notamment pas une prise en charge coordonnée,
- Faciliter l'accès aux soins et leur continuité.

La Délibération du Conseil Municipal n° DE 2023 122 en date du 10 juillet 2023 validant le PRO, fixe le coût prévisionnel des travaux à 1 993 000 € H.T. (juillet 2023), avec un seuil de tolérance de 3%, fixé au CCAP – article 9 « Tolérance sur le coût prévisionnel des travaux ».

Cette consultation a été diffusée sur la plateforme www.marches-publics.info, dans l'édition du Dauphiné Libéré et dans le Journal d'Annonces Légales BOAMP. La date de remise des offres était fixée au 11 août 2023 à 12h00.

Quarante-quatre candidats ont répondu à l'appel d'offres.

Quarante-quatre candidats ont répondu à l'appel d'offres.

Les candidats ont été notés conformément au règlement de consultation sur la base du prix (50%), du mémoire technique (40%) et de l'insertion professionnelle de publics en difficultés (10%).

Selon les lots et conformément au règlement de consultation, une négociation a eu lieu avec l'ensemble des candidats ayant répondu au lot concerné.

Des demandes de précisions ont également eu lieu avec certains candidats afin de vérifier la conformité de leur offre aux Clauses du CCTP.

Les Commissions d'Appel d'Offres, réunie le 11 septembre 2023 propose au conseil municipal de retenir les offres suivantes :

N° lot	Dénomination du lot	Entreprise classée première et proposée par la CAO	Montant de l'offre en € H.T.
1	TERRASSEMENTS - VRD - ESPACES VERTS	EDMOND POLDER	328 274,00 € H.T. (Base + TO)

Le montant total des lots proposé à l'attribution est de 1 813 599,30 € H.T.

Pour information, l'écart par rapport à l'estimation PRO (1 840 000 € H.T.) est d'environ - 26 400 € H.T., soit - 1,45%

Le Conseil municipal est invité à délibérer pour :

- Approuver l'attribution des marchés de travaux, pour l'ensemble des lots 1 à 7 et 10 à 14, conformément à la décision de la Commission d'Appel d'Offres ;
- Classer infructueux les lots 8 et 9 et autoriser M. le Maire à relancer une nouvelle consultation ;
- Autoriser M. le Maire à notifier les marchés travaux ;
- Donner pouvoir à M. Le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de cette délibération ;
- Autoriser M. le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à leur réalisation.

2. Attribution du marché de travaux pour la construction d'une maison de santé pluridisciplinaire – Lot 2 à 14

Rapporteur : M. Jean marc DUPRAT

Vu la délibération du Conseil Municipale n° DE2023 122 en date du 10 juillet 2023, approuvant la phase PRO et autorisant M. le Maire à engager la consultation sous forme de marchés travaux ;

Vu l'avis des Commissions d'Appel d'Offres du lundi 11 septembre 2023

M. Michel Joannet, Adjoint aux travaux rappelle l'objectif de ces travaux de construction d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire. Ils concernent le marché des travaux de construction d'un bâtiment en rez-de-chaussée d'environ 650m².

Les travaux ont pour objectifs de :

- Permettre le développement des activités et des projets de santé en liaison avec les besoins du territoire,
- Améliorer la qualité du travail par une meilleure synergie et coopération entre professionnels de santé,
- Améliorer la prise en charge générale des patients notamment pas une prise en charge coordonnée,
- Faciliter l'accès aux soins et leur continuité.

La Délibération du Conseil Municipal n° DE 2023 122 en date du 10 juillet 2023 validant le PRO, fixe le coût prévisionnel des travaux à 1 993 000 € H.T. (juillet 2023), avec un seuil de tolérance de 3%, fixé au CCAP – article 9 « Tolérance sur le coût prévisionnel des travaux ».

Cette consultation a été diffusée sur la plateforme www.marches-publics.info, dans l'édition du Dauphiné Libéré et dans le Journal d'Annonces Légales BOAMP. La date de remise des offres était fixée au 11 août 2023 à 12h00.

Quarante-quatre candidats ont répondu à l'appel d'offres.

Quarante-quatre candidats ont répondu à l'appel d'offres.

Les candidats ont été notés conformément au règlement de consultation sur la base du prix (50%), du mémoire technique (40%) et de l'insertion professionnelle de publics en difficultés (10%).

Selon les lots et conformément au règlement de consultation, une négociation a eu lieu avec l'ensemble des candidats ayant répondu au lot concerné.

Des demandes de précisions ont également eu lieu avec certains candidats afin de vérifier la conformité de leur offre aux Clauses du CCTP.

Les Commissions d'Appel d'Offres, réunie le 11 septembre 2023 propose au conseil municipal de retenir les offres suivantes :

N° lot	Dénomination du lot	Entreprise classée première et proposée par la CAO	Montant de l'offre en € H.T.
1	TERRASSEMENTS - VRD - ESPACES VERTS	EDMOND POLDER	328 274,00 € H.T. (Base + TO)
2	GROS OEUVRE - MACONNERIE	FESTA	489 000,00 € H.T.
3	CHARPENTE - COUVERTURE - ZINGUERIE	GANDELLI	208 082,65 € H.T.
4	ETANCHEITE	DUBOIS ETANCHEITE	31 956,23 € H.T.
5	BARDAGE	GANDELLI	56 987,19 € H.T.
6	MENUISERIES EXTERIEURES	MIROITERIE GAPENCAISE	172 808,95 € H.T.
7	SERRURERIE	ESCLAPEZ	12 914,00 € H.T.
8	CLOISONS - FAUX PLAFONDS	Lot Infructueux	-
9	MENUISERIES INTERIEURES	Lot Infructueux	-
10	REVETEMENTS DE SOLS ET MURS	GAP SOL TECHN	91 939,86 € H.T.
11	PEINTURES	SPINELLI	28 390,29 € H.T.
12	TRAITEMENTS DE FACADES	INDIGO BATIMENT	106 596,13 € H.T.
13	ELECTRICITE - COURANTS FORTS ET FAIBLES	CAPARROS	107 850,00 € H.T.
14	PLOMBERIE-SANITAIRE - CHAUFFAGE - VENTLATION	ALPES SANITHERM	178 800,00 € H.T.

Le montant total des lots proposé à l'attribution est de 1 813 599,30 € H.T.

Pour information, l'écart par rapport à l'estimation PRO (1 840 000 € H.T.) est d'environ - 26 400 € H.T., soit - 1,45%

Le Conseil municipal est invité à délibérer pour :

- Approuver l'attribution des marchés de travaux, pour l'ensemble des lots 1 à 7 et 10 à 14, conformément à la décision de la Commission d'Appel d'Offres ;
- Classer infructueux les lots 8 et 9 et autoriser M. le Maire à relancer une nouvelle consultation ;
- Autoriser M. le Maire à notifier les marchés travaux ;
- Donner pouvoir à M. Le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de cette délibération ;
- Autoriser M. le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à leur réalisation.

Questions diverses

Les élus rappellent les manifestations organisées et à venir dans le cadre d'octobre rose...

